



La Lettre d'information de **Molsheim**

Avril 2007

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 30 mars 2007 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.

Point 1 : Modification du tableau de composition de l'assemblée suite à la démission de M. le Dr Dominique Lang - installation de M. Guy Salomon dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le remplacement d'un conseiller municipal dont le siège devient vacant intervient automatiquement dans les communes de plus de 3500 habitants dans l'ordre de présentation de la liste à laquelle il appartenait. Monsieur Guy Salomon est installé en tant que conseiller municipal élu sur la liste «Ensemble pour Molsheim».

Point 2 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 2 février 2007.

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2007.

Point 3 : Comptes de gestion de l'exercice 2006 - budget principal et budgets annexes.

Le Conseil Municipal prend acte des comptes de gestion établis par le trésorier au titre de l'année 2006 pour les budgets suivants : budget principal ; budget annexe «Succession Albert Hutt» ; budget annexe «Forêt» ; budget annexe «Camping» ; budget annexe «Lotissements» ; budget annexe «Locaux commerciaux».

Point 4 : Compte Administratif de l'exercice 2006 et affectation du résultat : Budget Principal.

L'assemblée délibérante approuve le compte administratif «Budget principal» de l'exercice 2006 qui présente un excédent global de **+582.910,26 €**.
Celui-ci est arrêté comme suit :
- résultat de fonctionnement de clôture +3.867.702,26 €.
- résultat d'investissement de clôture -3.284.792,00 €.

Point 5 : Compte Administratif de l'exercice 2006 et affectation du résultat : Succession Albert Hutt.

L'assemblée approuve le compte administratif 2006 du budget annexe «Succession Hutt» de l'exercice 2006 qui présente un excédent global de **+725,98 €**.
Celui-ci est arrêté comme suit :
- résultat de fonctionnement de clôture +682,62 €.
- résultat d'investissement de clôture +43,36 €.

Point 6 : Compte Administratif de l'exercice 2006 et affectation du résultat : Budget Annexe Camping.

L'assemblée approuve le compte administratif du budget annexe «Camping» de l'exercice 2006 qui présente un excédent global de **+5.110,83 €**.
Celui-ci est arrêté comme suit :
- résultat de fonctionnement de clôture +6.291,76 €.
- résultat d'investissement de clôture -1.180,93 €.

Point 7 : Compte Administratif de l'exercice 2006 et affectation du résultat : Budget Annexe Forêt.

L'assemblée approuve le compte administratif du budget annexe «Forêt» de l'exercice 2006 qui présente un excédent global de **+2.970,47 €**.
Celui-ci est arrêté comme suit :
- résultat de fonctionnement de clôture +23.977,59 €.
- résultat d'investissement de clôture -21.007,12 €.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 30 mars 2007 -

Point 8 : Compte Administratif de l'exercice 2006 et affectation du résultat : Budget Annexe Lotissements.

L'assemblée approuve le compte administratif du budget annexe «Lotissements» de l'exercice 2006 qui présente un excédent global de **+72.545,68 €**.
Celui-ci est arrêté comme suit :
- résultat de fonctionnement de clôture -2.981,26 €.
- résultat d'investissement de clôture 75.526,94 €.

Point 9 : Compte Administratif de l'exercice 2006 et affectation du résultat : Budget Annexe Locaux commerciaux.

L'assemblée approuve le compte administratif du budget annexe «Locaux commerciaux» de l'exercice 2006 qui présente un excédent global de **+89.960,13 €**.
Celui-ci est arrêté comme suit :
- résultat de fonctionnement de clôture +41.668,44 €.
- résultat d'investissement de clôture 48.291,69 €.

Point 10 : Fiscalité directe locale - décision en matière de fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2007.

Au regard de la situation financière de la commune et ce malgré l'importance des investissements engagés, le Conseil Municipal sur proposition du maire, décide de ne procéder à aucune augmentation des impôts locaux perçus par la commune pour 2007. Les taux communaux pour 2007 s'établissent comme suit :

	Taux d'imposition 2006	Taux d'imposition 2007
Taxe d'habitation	12,52 %	12,52 %
Foncier bâti	10,21 %	10,21 %
Foncier non bâti	30,90 %	30,90 %
Taxe professionnelle	9,13 %	9,13 %

Point 11 : Révision des droits et des tarifs des services publics locaux - Exercice 2007.

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs des services publics locaux sans modifier leurs montants hormis le point IV Divers, du tableau intitulé «Droits et tarifs des services communaux exercice 2007» :
- Coût horaire services techniques (hors absentéisme et formation) : 34,41 €
- Droits d'entrée au camping municipal (enfant de moins de 4 ans) : gratuit
- Droit de place d'occupation de la place de l'Hôtel de Ville (autre que terrasse) : 10 €
- Location véhicule frigorifique (réservée aux associations de Molsheim) : 35 € / jour
Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1^{er} avril 2007.

Point 12 : Budget Principal et annexe «lotissement» exercice 2007 - autorisations de programme et crédits de paiement.

Le Conseil Municipal décide, dans le cadre de ses compétences exclusives en matière budgétaire, de créer les autorisations de programme pour un montant total de 17.670.000 €. Le montant des crédits de paiement inscrit au budget primitif 2007, section d'investissement, s'élève à 6.275.986,46 €.
Les autorisations de programme/crédits de paiement concernent des opérations dont la réalisation s'étale sur plusieurs années.

Point 13 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2007 : Budget Principal.

Suite à la présentation par M. le Maire et de l'Adjoint aux finances des grandes lignes de la politique générale, l'assemblée municipale adopte le Budget Primitif Principal 2007 établi comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Total	Hors opérations d'ordre*	Total	Hors opérations d'ordre*
FONCTIONNEMENT	10.903.690,00 €	7.238.190,00 €	10.903.690,00 €	10.644.190,00 €
INVESTISSEMENT	17.680.099,45 €	17.240.599,45 €	17.680.099,45 €	14.014.599,45 €
TOTAL	28.583.789,45 €	24.658.789,45 €	28.583.789,45 €	24.658.789,45 €

* Opérations d'ordre : Opérations strictement comptables n'induisant pas de flux financier en termes de dépenses ou de recettes.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 30 mars 2007 -

Point 14 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2007 : «Succession Albert Hutt». Le Budget Primitif Annexe succession «Albert Hutt» de l'exercice 2007 est approuvé comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Total	Hors opérations d'ordre*	Total	Hors opérations d'ordre*
FONCTIONNEMENT	9.010,00 €	5.810,00 €	9.010,00 €	9.010,00 €
INVESTISSEMENT	5.505,00 €	5.505,00 €	5.505,00 €	2.305,00 €
TOTAL	14.515,00 €	11.315,00 €	14.515,00 €	11.315,00 €

* Opérations d'ordre : Opérations strictement comptables n'induisant pas de flux financier en termes de dépenses ou de recettes.

Point 15 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2007 : Budget Annexe Camping. Le Budget Primitif Annexe Camping de l'exercice 2007 est approuvé comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Total	Hors opérations d'ordre*	Total	Hors opérations d'ordre*
FONCTIONNEMENT	79.540,00 €	73.840,00 €	79.540,00 €	79.540,00 €
INVESTISSEMENT	45.700,00 €	45.700,00 €	45.700,00 €	40.000,00 €
TOTAL	125.240,00 €	119.540,00 €	125.240,00 €	119.540,00 €

* Opérations d'ordre : Opérations strictement comptables n'induisant pas de flux financier en termes de dépenses ou de recettes.

Point 16 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2007 : Budget Annexe Forêt. Le Budget Primitif Annexe Forêt de l'exercice 2007 est approuvé comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Total	Hors opérations d'ordre*	Total	Hors opérations d'ordre*
FONCTIONNEMENT	142.135,00 €	80.744,00 €	142.135,00 €	142.135,00 €
INVESTISSEMENT	85.361,00 €	85.361,00 €	85.361,00 €	23.970,00 €
TOTAL	227.496,00 €	166.105,00 €	227.496,00 €	166.105,00 €

* Opérations d'ordre : Opérations strictement comptables n'induisant pas de flux financier en termes de dépenses ou de recettes.

Point 17 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2007 : Budget Annexe Lotissements. Le Budget Primitif Annexe Lotissements de l'exercice 2007 est approuvé comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Total	Hors opérations d'ordre*	Total	Hors opérations d'ordre*
FONCTIONNEMENT	4.223.822,76 €	2.130.668,86 €	4.223.822,76 €	2.352.245,81 €
INVESTISSEMENT	5.668.653,90 €	3.797.076,95 €	5.668.653,90 €	3.575.500,00 €
TOTAL	9.892.476,66 €	5.927.745,81 €	9.892.476,66 €	5.927.745,81 €

* Opérations d'ordre : Opérations strictement comptables n'induisant pas de flux financier en termes de dépenses ou de recettes.

Point 18 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2007 : Budget Annexe Locaux Commerciaux. Le Budget Primitif Annexe Locaux Commerciaux de l'exercice 2006 est approuvé comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Total	Hors opérations d'ordre*	Total	Hors opérations d'ordre*
FONCTIONNEMENT	45.130,00 €	35.175,00 €	45.130,00 €	45.130,00 €
INVESTISSEMENT	102.205,00 €	102.205,00 €	102.205,00 €	92.250,00 €
TOTAL	147.335,00 €	137.380,00 €	147.335,00 €	137.380,00 €

* Opérations d'ordre : Opérations strictement comptables n'induisant pas de flux financier en termes de dépenses ou de recettes.

Point 19 : Tableau des effectifs - Budget 2007. Le tableau des effectifs qui présente l'ensemble des emplois de la Ville pour 2007 est approuvé. La Ville emploie 155 agents représentant 97,73 équivalents temps plein en 2006 (hors Centre Communal d'Action Sociale).

Point 20 : Renouvellement de l'emploi de chargée de communication. Le contrat de l'agent non titulaire occupant les fonctions de Chargée de communication, nommé sur le poste de rédacteur territorial, est renouvelé pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} juin 2007 et ce jusqu'au 31 mai 2008.

Point 21 : Aménagement de la route des Loisirs : adoption de l'avant projet définitif et poursuite de la procédure.	Le Conseil Municipal approuve l'avant-projet définitif relatif à la réalisation de l'aménagement global de la route des Loisirs. Celui-ci concerne outre la voirie, l'assainissement général, l'assainissement pluvial, la liaison cyclable Mutzig/Molsheim et l'agrandissement du parking de la piscine couverte. Le coût total des travaux est estimé à 3.941.000 € HT. La répartition de la prise en charge de ce projet est faite de la manière suivante : Ville de Molsheim 386.000 € HT, Ville de Mutzig 525.000 € HT, Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig 3.030.000 € HT.
Point 22 : Mise à disposition gracieuse d'un bogie au profit de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.	Dans le cadre de la création d'un circuit découverte «Sur la trace de Bugatti» initié par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, le Conseil Municipal approuve la mise à disposition gracieuse d'un bogie (élément représentatif de l'activité industrielle de Bugatti dans le domaine ferroviaire), propriété de la Ville de Molsheim, au profit de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig. Le bogie sera exposé sur le parking de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.
Point 23 : Convention de partenariat avec l'APPRECIAL.	Le Conseil Municipal approuve la convention cadre d'une durée de 3 ans, et la convention d'application et de financement avec l'APPRECIAL (Association pour la Réintroduction de la Cigogne en Alsace et en Lorraine). Cette association présente des qualifications permettant d'améliorer le projet communal, notamment en assurant des formations pour le personnel technique en charge de la gestion du parc à cigognes.
Point 24 : Subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale - dotation prévisionnelle de fonctionnement pour l'exercice 2007.	Le Conseil Municipal décide d'attribuer une dotation prévisionnelle d'équilibre de 515.000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Molsheim, au titre de sa participation financière à son fonctionnement pour l'exercice 2007. Il est rappelé que le Centre Communal d'Action Sociale gère notamment les services suivants : cantine scolaire, garderie, crèche, foyer
Point 25 : Subvention à l'Amicale du Personnel de la Ville de Molsheim - dotation de fonctionnement pour l'exercice 2007.	L'Amicale du Personnel de la Ville de Molsheim se voit attribuer une subvention de 14.500 €, au titre des oeuvres sociales pour l'exercice 2007.
Point 26 : Subvention à l'Office Municipal des Sports de la Ville de Molsheim - dotation prévisionnelle de fonctionnement pour l'exercice 2007.	La Ville de Molsheim décide d'accorder à l'Office Municipal des Sports, pour l'exercice 2007, les subventions suivantes : - une subvention de 10.000 € au titre de son fonctionnement. - une subvention de 10.000 € au titre de sa participation pour l'organisation de l'activité périscolaire du mercredi. Par ailleurs, le Conseil Municipal inscrit une provision de 62.000 €, représentant l'enveloppe prévisionnelle des subventions qui seront allouées en 2007 à l'ensemble des associations affiliées à l'Office Municipal des Sports et au Comité de Liaison Loisirs et Culture.
Point 27 : Subvention au Comité des Fêtes de la Ville de Molsheim - dotation de fonctionnement pour l'exercice 2007.	Le Comité des Fêtes de la Ville de Molsheim se voit attribuer une subvention de 103.000 € au titre de sa dotation de fonctionnement pour l'exercice 2007, ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 7.000 € en raison de l'indisponibilité de la salle de la Monnaie pour cause de travaux.
Point 28 : Subvention à l'association «Savoir-faire» - édition 2007.	L'association «Savoir Faire» se voit accorder une subvention de 7.000 € afin de promouvoir son action de promotion des métiers manuels de l'artisanat et la tenue du salon de la «Semaine du Travail Manuel» qui a fêté son 29 ^{ème} anniversaire en 2007.
Point 29 : Attribution d'une subvention à l'Institut Saint-Charles au titre d'une classe de découverte associant deux élèves originaires de Molsheim.	Dans le cadre du dispositif d'aide qu'il a institué au profit des élèves de Molsheim scolarisés dans une école primaire située hors commune de rattachement, le Conseil Municipal attribue une subvention de 53,20 € à l'Institut Saint-Charles au titre d'une classe de neige qui s'est déroulée du 25 février au 3 mars 2007 à Métabief associant deux élèves originaires de Molsheim.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 30 mars 2007 -

Point 30 : Subvention exceptionnelle aux Scouts de France - Compagnons de Molsheim - actions humanitaires à l'étranger.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 780 € pour chacune des trois actions humanitaires organisées à l'étranger par les trois équipes des Scouts de France du groupe Saint Matern de Molsheim.

Point 31 : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement à l'Association Billard club de Molsheim.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'équipement à l'Association Billard Club de Molsheim d'un montant de 1.050 €, au titre de sa participation aux travaux d'aménagement des locaux.

Point 32 : Participation aux actions des établissements publics locaux d'enseignement du second degré - subvention au Lycée Louis Marchal dans le cadre de compétitions sportives scolaires.

La Ville de Molsheim attribue un concours financier au lycée Louis Marchal au titre des championnats UNSS 2005-2006 représentant un montant total de 1.190,50 € correspondants :
- d'une part à des primes d'encouragement pour les résultats atteints à différentes compétitions sportives
- d'autre part à une participation financière de 10% aux frais de déplacement et d'hébergement lors des compétitions hors académie de rattachement.

Point 33 : Attribution d'une subvention à l'école maternelle de la Bruche pour l'organisation d'une classe de découverte à Plaine (classe de moyens/grands).

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 699,20 € à l'école maternelle de la Bruche, au titre de sa participation financière dans le cadre de l'organisation de deux classes de découverte à Plaine qui se sont déroulées du 10 au 13 avril 2007.

Point 34 : Attribution d'une subvention au Collège Episcopal St-Etienne de Strasbourg au titre d'une classe de découverte associant un élève originaire de Molsheim.

Dans le cadre du dispositif d'aide qu'il a institué au profit des élèves de Molsheim scolarisés dans une école située hors commune de rattachement, le Conseil Municipal attribue une subvention de 22,80 € au Collège Episcopal St-Etienne au titre de la participation d'une élève originaire de Molsheim à une classe de découverte qui s'est déroulée du 4 au 9 février 2007 à Lalaye.

Point 35 : Réhabilitation de l'Hôtel de la Monnaie : avenant n°1 au marché de travaux pour le lot n°11 : électricité - courant faible.

Le Conseil Municipal approuve un avenant d'un montant total de 7.430,25 € HT (8.886,58 € TTC) au marché des travaux de la réhabilitation de l'Hôtel de la Monnaie - lot n°11 «Electricité - courant faible».

Point 36 : Travaux Hôtel de Ville - renouvellement de la toiture, des ouvrants et peinture façade arrière : avenant n°1 aux marchés de travaux pour les lots n°3 : fenêtres en bois et n°4 : volets roulants.

Le Conseil Municipal approuve un avenant d'un montant total de 8.246,40 € HT (9.862,69 € TTC) au marché des travaux de l'Hôtel de Ville - Renouvellement de la toiture, des ouvrants et peinture façade arrière - lot n°3 «Fenêtres en bois», ainsi que d'un avenant d'un montant total de 247,14 € HT (295,58 € TTC) au marché des travaux de l'Hôtel de Ville - Renouvellement de la toiture, des ouvrants et peinture façade arrière - lot n°4 «Volets roulants».

Point 37 : Extension des locaux administratifs de l'Hôtel de Ville : avenant n°1 aux marchés de travaux pour les lots n°7 : électricité - courant faible - informatique et n°13 : peinture extérieure - intérieure - nettoyage.

Le Conseil Municipal approuve un avenant d'un montant total de 8.139,52 € HT (9.734,87 € TTC) au marché des travaux de l'extension des locaux administratifs de l'Hôtel de Ville - lot n°7 «Electricité - courant faible - informatique», ainsi que d'un avenant d'un montant total de 1.176 € HT (1.406,50 € TTC) au marché des travaux de l'extension des locaux administratifs de l'Hôtel de Ville - lot n°13 «Peinture extérieure - intérieure - nettoyage».

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 30 mars 2007 -

Point 38 : Construction du Stadium : avenants aux lots 1-2-5-7-8-11-12-13-14 et 22.

Le Conseil Municipal approuve les avenants suivants :

- avenant n°2 au lot n°1 «Terrassement VRD/Aménagements extérieurs/Réseaux» d'un montant global de 2.950 € HT (3.528,20 € TTC).
- avenant n°2 au lot n°2 «Gros-oeuvre» d'un montant global de 5.350,01 € HT (6.398,61 € TTC).
- avenant n°1 au lot n°5 «Serrurerie» d'un montant global de 4.004 € HT (4.788,78 € TTC).
- avenant n°1 au lot n°7 «Isolation/Plâtrerie» d'un montant global de 320 € HT (382,72 € TTC).
- avenant n°1 au lot n°8 «Faux plafond» d'un montant global de 2.418 HT (2.891,93 € TTC).
- avenant n°1 au lot n°11 «Chauffage/Ventilation» d'un montant global de 1.117,30 € HT (1.336,29 € TTC).

Point 38 (suite) : Construction du Stadium : avenants aux lots 1-2-5-7-8-11-12-13-14 et 22.

- avenant n°1 au lot n°12 «Carrelage/Faïence» d'un montant global de 1.035,44 € HT (1.238,38 € TTC).
- avenant n°2 au lot n°13 «Revêtements de sols souples» d'un montant global de 1.642,05 € HT (1.963,89 € TTC).
- avenant n°1 au lot n°14 «Peinture intérieure» d'un montant global de 2.500 € HT (2.990 € TTC).
- avenant n°2 au lot n°22 «Eclairage (terrain/public)» d'un montant global de 1.780,10 € HT (2.129 € TTC).

Point 39 : Installation d'un poste de transformation électrique - Schindergrub - mise à disposition à titre gratuit du terrain d'implantation au profit de l'Electricité de Strasbourg.

L'électricité de Strasbourg est autorisée à installer un poste de transformation électrique et à procéder à tous les aménagements nécessaires, afin d'assurer l'alimentation des lotissements Ecospace III et Ecospace IV.

Point 40 : Installation d'un poste de transformation électrique - Stadium – mise à disposition à titre gratuit du terrain d'implantation au profit de l'Electricité de Strasbourg.

L'électricité de Strasbourg est autorisée à installer un poste de transformation électrique et à procéder à tous les aménagements nécessaires, afin d'assurer l'alimentation du stadium et du lotissement Ecospace IV.

Point 41 : Installation d'un poste de transformation électrique – aire des gens du voyage – mise à disposition à titre gratuit du terrain d'implantation au profit de l'Electricité de Strasbourg.

L'électricité de Strasbourg est autorisée à installer un poste de transformarion électrique et à procéder à tous les aménagements nécessaires, afin d'assurer l'alimentation de l'aire des gens du voyage.

Point 42 : Convention portant création d'une fourrière communale sur terrain privé.

Afin de permettre ponctuellement l'enlèvement, lors des grandes manifestations, des véhicules gênants, le Conseil Municipal approuve la conclusion d'une convention auprès d'un prestataire privé.

Directeur de la publication : Laurent FURST